

CIAS du 13 mai 2014

Budget 2014 de l'Action Sociale Interministérielle :

- Les crédits disponibles en 2014 sont respectivement de 115 848 322 € en AE (Autorisation d'engagement) et 122 103 675 € en CP (Crédit de paiements) soit une baisse de 10,6 M € en AE et 9,5 M € en CP par rapport à 2013.
- Il est noté une sous-consommation en 2013 sur certaine ligne budgétaire : **réservation des places en crèches** et la **rénovation des restaurants administratifs**.
- De fait, l'exécution du budget 2013 montre une sous-consommation de 7 millions €. Dans cette période de recherche d'économie, le risque porte sur une nouvelle diminution du budget de l'ASI dès 2015.
- Le cabinet de Mme Lebranchu annonce que le budget 2014 de l'ASI est préservé dans le cadre des arbitrages budgétaires. La Ministre souhaite pouvoir le conserver de 2015 à 2017 et a écrit dans ce sens au ministre du budget. Pour l'UNSA FP, une hausse est nécessaire pour couvrir les besoins mais une meilleure gestion des fonds l'est aussi.
- L'équipe UNSA du CIAS attire l'attention des représentants de l'UNSA-FP en SRIAS sur les budgets et les dates de retour.

Une nouvelle prestation ouverte depuis le 1^{er} mai 2014 :

- Il s'agit d'une **bonification de l'épargne des chèques vacances de 35%** ouvertes pour les **jeunes fonctionnaires de moins de 30 ans**.
- La nouvelle circulaire des chèques vacances rappelle tous les droits y compris pour les fonctionnaires handicapés.
- L'épargne mensuelle du bénéficiaire du Chèque-vacances doit être comprise, pendant une durée comprise entre **quatre et douze mois**, entre 2 % et 20 % du SMIC mensuel.
- <http://www.unsa-fp.org/?Les-cheques-vacances-plus>

17 mesures présentées lors du CIAS :

Tableaux synthétiques des 17 mesures portant sur l'action sociale interministérielle confirmées lors du CIAS du 13 mai 2014.

		Commentaires de l'UNSA-FP
L'extension du champ des publics bénéficiaires des prestations d'action sociale interministérielle		
Mesure 1 - Favoriser le bénéfice de l'aide à l'installation des personnels de l'État (AIP) pour les primo-arrivants.	<i>Extension du délai de dépôt des demandes d'AIP à 6 mois. Mise en œuvre au 1^{er} septembre 2014</i>	L'UNSA le demandait.
Mesure 2 - Étendre le	<i>Élargissement du barème de</i>	Une avancée... mais l'UNSA

<p>bénéfice de l'aide au maintien à domicile (AMD) aux retraités de l'Etat.</p>	<p><i>ressources pour l'octroi de l'AMD dans la fonction publique de l'État à la sixième tranche du barème de ressources de la CNAV.</i></p> <p><i>Mise en œuvre au 1er juillet 2014.</i></p>	<p>revendique des droits identiques pour les fonctionnaires retraités et pour les salariés retraités du privé avec l'utilisation du même barème comportant 8 tranches.</p>
<p>Mesure 3 - Prendre en compte la situation particulière des ultra-marins en termes de rémunérations dans les règles d'octroi des prestations sociales.</p>	<p><i>Instauration d'un barème de ressources spécifiques aux ultra-marins – généralisation (hors aide au maintien à domicile).</i></p> <p><i>Mise en œuvre au 1° janvier 2015.</i></p>	<p>L'Unsa est favorable à cette mesure</p>
<p>Mesure 4 – Étendre le bénéfice de la prestation CESH – garde d'enfants au profit des familles monoparentales.</p>	<p><i>Instauration d'une tranche d'aide à 220€ bonifiée de 20% pour les familles monoparentales.</i></p> <p><i>Mise en œuvre au 1° janvier 2015.</i></p>	<p>Une mesure importante pour le parent isolé. L'UNSA revendique le rétablissement de la tranche à 220 €.</p>
<p>Mesure 5 - Favoriser l'entrée des établissements publics de l'État dans le champ de l'action sociale interministérielle</p>	<p><i>Formalisation de la procédure d'intégration et sensibilisation auprès des établissements publics et de leurs ministères de tutelle d'ici la fin du premier semestre 2014 pour ouverture de l'action sociale aux nouveaux agents au 1er janvier 2015.</i></p>	<p>Pour l'UNSA, il est indispensable que les fonctionnaires puissent bénéficier des prestations de l'action sociale interministérielle quel que soit leur lieu d'exercice, y compris dans un établissement public.</p>
<p>Renforcement du rôle de pilotage du CIAS L'amélioration de la gouvernance et de l'activité des instances de l'action sociale interministérielle.</p>		
<p>Mesure 6 – Adapter les règles de fonctionnement du CIAS et des commissions permanentes sur le modèle du CSFPE, en prenant en compte les spécificités du CIAS</p>	<p><i>La mesure est reportée.</i></p> <p><i>Mise en œuvre à la suite de la tenue des élections professionnelles de fin 2014</i></p>	<p>L'UNSA souhaite un CIAS composé de 13 membres, suite aux résultats des élections professionnelles en permettant à chaque organisation représentative au CSFPE d'avoir un siège. L'Action sociale est l'affaire de tous les agents.</p>
<p>Mesure 7 – Nommer les co-animateurs des commissions permanentes par arrêté du ministre chargé de la fonction publique.</p>	<p><i>Mise en œuvre début 2015.</i></p>	
<p>Mesure 8 – Transposer le nouveau schéma de l'assemblée plénière du CIAS aux SRIAS.</p>	<p><i>Mise en œuvre à la suite de la tenue des élections professionnelles de fin 2014</i></p>	
<p>Mesure 9 – Actualiser le règlement intérieur type des SRIAS</p>	<p><i>Mise en œuvre au 1° janvier 2015.</i></p>	
<p>Mesure 10 – Mettre en place un programme de travail</p>	<p><i>Mise en œuvre début 2015, à la suite de la désignation du</i></p>	<p>L'UNSA est favorable à ce fonctionnement</p>

annuel du CIAS et des commissions permanentes et organiser une réunion annuelle des co-animateurs des commissions permanentes	<i>président du CIAS et des Co animateurs des commissions thématiques permanentes.</i>	
Le renforcement du rôle de pilotage, d'évaluation et d'observatoire du CIAS		
Mesure 11 – Sécuriser le régime fiscal et social des prestations d'action sociale	<i>Finalisation de la doctrine portant sur la sécurisation du régime social et fiscal des prestations d'action sociale. Mise en œuvre dans le courant du 2° trimestre 2014.</i>	Pour l'UNSA, il est indispensable de sécuriser les prestations d'action sociale.
Mesure 12 – Actualiser la circulaire relative à l'organisation et au fonctionnement des restaurants inter-administratifs	<i>Finalisation de l'actualisation de la circulaire DGAFP n°1859/FP4 du 12 juin 1995 relative à l'organisation et au fonctionnement des restaurants inter-administratifs. Mise en œuvre au 3° trimestre 2014.</i>	Aboutissement d'un travail déjà engagé. Rappel de la nécessité de la mise en place d'une association de gestion dans chaque RIA.
Mesure 13 – Mettre en place une présentation annuelle des plans d'action et budgets ministériels d'action sociale	<i>Organiser annuellement dans le cadre de la commission permanente chargée du budget une présentation des plans d'action et budgets ministériels d'action sociale. Une synthèse sera présentée en séance plénière du CIAS. Mise en œuvre en 2015.</i>	L'UNSA estime qu'il est indispensable de coordonner l'action sociale ministérielle avec l'action sociale interministérielle.
Mesure 14 – Présenter annuellement les données relatives à l'action sociale présentées dans les bilans sociaux ministériels	<i>Organiser annuellement dans le cadre de la commission permanente chargée du budget un débat portant sur les bilans sociaux ministériels établis en application de l'arrêté du 23 décembre 2013 fixant la liste des indicateurs contenus dans le bilan social prévu par l'article 37 du décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat. Une synthèse sera présentée en séance plénière du CIAS. Mise en œuvre en 2015.</i>	L'UNSA estime toujours qu'il est indispensable de coordonner l'action sociale ministérielle avec l'action sociale interministérielle.
Amélioration de la visibilité de l'action sociale, de la communication et des outils d'observation		
Mesure 15 – Élaborer une brochure relative à l'action sociale interministérielle	<i>Élaborer une brochure synthétique relative à l'action sociale à destination des agents de l'Etat en présentant la structure de l'action sociale dans la fonction publique de l'Etat, les prestations mises en oeuvre au niveau interministériel ainsi que les interlocuteurs dédiés.</i>	Pour l'UNSA, c'est une mesure utile qui devra être couplée avec le développement des outils « internet ».

	<p><i>Cette brochure serait diffusée en priorité aux primo-arrivants dans la fonction publique de l'État. Par ailleurs, il est proposé d'élaborer un kit de communication à destination des ministères, sous format papier et dématérialisé afin que ces derniers puissent l'intégrer dans leur intranet. L'actualisation de cette brochure se fera en concertation avec le CIAS.</i></p>	
<p>Mesure 16 – Mettre en œuvre une information spécifique à destination des retraités de l'Etat.</p>	<p><i>Solliciter les ministères afin de recenser les supports existants à destination des retraités et étudier la possibilité d'y insérer une information spécifique sur l'action sociale interministérielle. Définir une stratégie complémentaire dédiée, notamment avec l'aide de la caisse nationale d'assurance vieillesse, en tant que gestionnaire de l'AMD, et du service des retraites de l'État. Présentation de l'avancée des travaux lors du CIAS du 16 octobre 2014.</i></p>	<p>Un véritable enjeu : comment faire connaître aux retraités les deux prestations d'action sociale qui les concernent, à savoir, le Chèque Vacances et l'AMD (Aide au Maintien à Domicile) ?</p>
<p>Mesure 17 – Organiser un recensement de l'ensemble des parcs immobiliers ministériels et Interministériels.</p>	<p><i>Procéder à un inventaire de l'ensemble des parcs immobiliers ministériels et interministériels (logements, crèches, vacances, restauration). Définition de la méthode et du calendrier dans le cadre du cycle préparatoire du CIAS du 1° juillet 2014.</i></p>	<p>L'UNSA demande un état des lieux du parc de logements et des crèches afin de pouvoir optimiser leur gestion et d'éclairer les futurs choix du CIAS.</p>

La délégation de l'UNSA-FP au CIAS :

- Emmanuelle Andrieux, Annick Costa, Stéphane Crottes, Frédéric Gallière, Bruno Koubi, et Luc Farré
- Frédéric Gallière co-anime la Commission Permanente logement.